



## Avenant au règlement

### Horaires d'accueil des écoliers :

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 06h30 à 19h00 durant les périodes où les enfants ne sont pas scolarisés.

### Matériel :

Les enfants doivent être en possession d'une paire de pantoufles ainsi que d'une gourde d'eau dans un petit sac. Il doit également être équipé en fonction de la saison à savoir : casquette et lunettes en été et vêtement chauds et adaptés à la météo en hiver.

### Responsabilité :

Nous assurons chaque trajet effectué de l'UAPE à l'école ainsi qu'une surveillance des différentes cours d'école jusqu'à l'arrivée des enseignants. Les élèves de 5H et 6H se déplacent seuls vers leur lieu d'étude surveillée avec une décharge signée des parents. Nous demandons également que le parent nous informe des jours de fréquentation d'étude.

### Mercredi et vacances :

Les enfants fréquentant l'UAPE durant ces périodes doivent apporter un sac à dos avec une gourde et un couvre-chef ainsi qu'une veste imperméable en cas de mauvais temps. La structure est ouverte de 06h30 à 19h00 durant certaines périodes de vacances. (CF fermeture vacances du site internet).

### Effets personnels :

Il est préférable que les écoliers n'apportent pas d'effets personnels de type jouets à l'UAPE. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol. En ce qui concerne les pantoufles, casquettes, nous demandons que les affaires soient étiquetées avec le nom de l'enfant.

Les jeux électroniques, les montres connectées ainsi que les téléphones mobiles sont interdits.

### Les tâches scolaires :

Les enfants ont la possibilité de faire leur devoir au sein de la structure. De ce fait, ils peuvent bénéficier d'un espace calme propice à cette tâche. Cependant nous n'accompagnons pas l'enfant dans cet exercice. Il est de la responsabilité du parent. Pour les parents qui le souhaitent, une étude surveillée est organisée dans le cadre scolaire. Pour ce faire les enfants qui y participent doivent être au bénéfice d'une décharge de déplacements remplie et signée par le parent.

### Changement d'horaire-fréquentation-absences :

Tout changement lié à la fréquentation de l'enfant doit être annoncé par courriel. Par souci d'organisation les absences du jour ne se font uniquement par téléphone avant 8h. L'UAPE ne faisant pas partie de l'école, les sorties organisées dans le cadre scolaire doivent être annoncées par le parent avant 8h.

### Petit déjeuner :

Il est proposé à l'enfant de 07h00 à 07h45 et est facturé deux francs.

### Vacances :

Une inscription (vacances) que l'on retrouve sur le site : [www.aslae.ch](http://www.aslae.ch) est à remplir et adresser à l'UAPE dans les délais impartis. Les arrivées sont possibles entre 06h30 et 09h00, 11h00 et 12h00 et 13h00 et 14h00. Les retours sont quant à eux possibles entre 11h00 et 12h00, 13h00 et 14h00 et le soir à partir de 17h00 (16h00 pour le 1H).

Nous proposons diverses activités durant les périodes de vacances. Ces dernières sont affichées sur le tableau à l'entrée de la structure.

Les veilles de fêtes, la structure ferme ses portes à 18h00.

### Activités extra-scolaires :

Les activités extra-scolaires sont de la responsabilité des parents. L'UAPE n'est en rien garante des déplacements liés à ses dernières.

### Capital vacances :

Un capital vacances de deux semaines est prévu par année et par enfant pour des congés hors vacances scolaires.

### Finance d'inscription :

Une finance d'inscription **unique** par enfant est facturée.

### Résiliation d'inscription :

La résiliation de contrat (d'inscription) doit être effectuée de manière écrite et adressée directement à l'UAPE dans un délai d'un mois pour la fin d'un mois. Les périodes de fréquentation seront facturées jusqu'à la fin de ce délai. Il est possible de procéder à deux changements de contrats par année.

### Coordonnées :

Téléphone : 027/324 18 82

Adresse mail : [recre@aslae.ch](mailto:recre@aslae.ch)